**L’ubérisation en question**

Jean-Marc Daniel, Culture éco, France Culture, 15 septembre 2015

« Tout le monde a peur de se faire ubériser » déclarait fin 2014 Maurice Lévy, patron de Publicis. Les chauffeurs de taxi ont exprimé cette crainte en manifestant contre l’ubérisation de leur profession. Mais qu’est-ce que « l’ubérisation » ? Quels secteurs de l’économie concerne-t-elle ? Pourquoi suscite-t-elle des inquiétudes ?

**Exploitation pédagogique**

1. D’où vient le terme « ubérisation » ?
2. Qu’est-ce que l’ubérisation ?
3. Donnez des exemples pour illustrer ce phénomène.
4. Y a-t-il des gagnants à l’ubérisation ?
5. Quelles inquiétudes l’ubérisation suscite-t-elle ?
6. Pourquoi Jean-Marc Daniel fait-il référence au mouvement luddite ?

**Corrigé**

1. C’est un néologisme, formé par référence à Uber, la plateforme numérique californienne créée en 2009 qui met en relation des particuliers et des chauffeurs non professionnels qui effectuent des courses avec leur propre véhicule.
2. Le terme désigne la mise en contact direct des individus par des plateformes numériques qui contournent ainsi les entreprises installées sur le marché. Grâce aux nouvelles technologies, l’offre et la demande sont mises directement en relation pour l’échange de services.
3. Dans le secteur des transports, Uber concurrence la compagnie de taxis G7, les sites de covoiturage comme Blablacar concurrencent la SNCF. Airbnb concurrence les hôtels en fédérant des particuliers qui proposent leur logement à la location. Le Boncoin concurrence les agences immobilières et même d’une certaine façon une institution publique comme Pôle emploi avec des milliers d’annonces d’offres d’emploi.
4. Les consommateurs sont globalement gagnants car ils bénéficient d’une baisse des prix et d’une gamme plus large de services adaptée à leur demande. De même, les plateformes digitales qui parviennent à s’imposer : la valorisation boursière d’Uber a dépassé les 40 milliards de dollars, Blablacar a réussi à lever 100 millions de dollars auprès d’investisseurs en capital-risque, Aibnb a devancé Accor, premier groupe hôtelier mondial, en nombre de chambres offertes…
5. L’ubérisation signifie une diffusion, une généralisation de la concurrence dans de nombreux secteurs. Des entreprises établies, souvent depuis des décennies, voire en position dominante sur un marché, sont bousculées par des communautés d’individus connectés autour de plateformes en ligne, ces nouveaux acteurs de l’économie numérique qui menacent de ravir leur marché. « Tout le monde a peur de se faire ubériser, de se réveiller un matin pour s'apercevoir que son business traditionnel a disparu » déclarait il y a peu Maurice Lévy, patron de Publicis. Cette mutation menace potentiellement beaucoup d’emplois, y compris dans des activités ou des professions jusque-là peu soumises à la concurrence. Jean-Marc Daniel cite l’exemple de l’enseignement avec les Moocs (Massiv Open Online Courses), ces cours en ligne qui peuvent être dispensés par un seul professeur à des millions de personnes. On peut ajouter que les craintes concernent non seulement les risques de suppressions d’emplois liées aux restructurations mais aussi le développement de nouvelles formes d’emplois d’indépendants, disponibles au coup par coup, et qui ne bénéficient pas des protections attachées à la relation salariale.
6. Le luddisme est un mouvement de révolte des ouvriers opposés à l’industrialisation naissante au début du XIXesiècle. Ils cassent les machines qu’ils accusent d’être responsables du chômage. Le terme est aujourd’hui utilisé (de façon péjorative) pour désigner les opposants au progrès technique. Ici, Jean-Marc Daniel critique les tentatives de réglementation ou d’interdiction de ces nouvelles activités. Cela dit, les pouvoirs publics doivent accompagner les mutations. Il faut former les individus aux nouveaux métiers ou encore repenser la fiscalité et la protection sociale (comment taxer ces activités difficilement décelables et dont les opérateurs sont souvent localisés à l’étranger, comment protéger ces nouveaux indépendants…).